

15. Viabilité budgétaire

La viabilité budgétaire à long terme exige des administrations qu'elles s'engagent dans une stratégie d'anticipation continue des dettes et des tendances macroéconomiques pour adapter la planification financière en conséquence. En effet, une augmentation du niveau d'endettement est dommageable pour la situation financière des États, et peut enclencher un cercle vicieux conjuguant un accroissement de la dette et une diminution du potentiel de croissance économique car les crédits sont détournés des investissements productifs. Or, aujourd'hui, de nombreux pays de l'OCDE font face à une hausse de la dette publique par rapport au PIB, suite à la crise financière et économique, et on considère que la ligne budgétaire suivie par la plupart des pays membres n'est pas tenable. Les coûts qu'ils supportent pour surmonter la crise économique, ainsi que l'augmentation prévue des dépenses liées au vieillissement de la population, constituent autant d'obstacles sérieux au maintien de la viabilité des finances publiques.

L'OCDE a effectué des estimations des excédents nécessaires pour stabiliser le rapport dette-PIB d'ici 2026. Il ressort de ce modèle (décrit à l'annexe C) que l'Irlande, la Pologne et le Royaume-Uni devront accroître de plus de 7 % du PIB potentiel leur solde sous-jacent primaire de 2010. Les États-Unis et le Japon auront besoin, respectivement, de 11 % et 10 % de leur PIB potentiel pour stabiliser leur rapport dette-PIB, mais les efforts d'assainissement nécessaires sont tellement importants qu'avec un tel scénario, ces pays ne devraient pas être capables d'atteindre cet objectif en 2026. En revanche, le Danemark, la Hongrie, le Luxembourg, la Norvège, la Suède et la Suisse ne devraient pas avoir besoin d'excédents pour stabiliser leur dette.

Il convient de voir dans ces projections l'effort minimal à fournir pour améliorer la viabilité des finances publiques étant donné que la stabilisation de la dette continuera de coexister avec des taux d'endettement anormalement élevés en 2026. D'autres modèles plus rigoureux analysent les efforts à produire pour ramener la dette à 60 % du PIB et aux niveaux antérieurs à la crise (2007) dans le même délai. Les États-Unis, l'Irlande et surtout le Japon devront fournir les plus gros efforts pour réduire leur dette au niveau de 2007.

Pour de bonnes prévisions stratégiques, il faudra tenir compte des coûts associés aux évolutions démographiques, d'autant plus que la plupart des pays membres de l'OCDE subissent des pressions budgétaires croissantes liées au vieillissement. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, la dépense publique liée au vieillissement devrait croître de presque trois points de pourcentage entre 2010 et 2025.

Une amélioration de la discipline budgétaire sera indispensable à une stabilisation des finances, et de nombreux pays membres de l'OCDE ont adopté des règles budgétaires qui les contraignent à l'équilibre. Des pratiques budgétaires comme l'utilisation de plans à moyen terme encadrant ou plafonnant les dépenses peuvent également aider les administrations publiques à maîtriser des dépenses publiques excessives.

Méthodologie et définitions

Les données sont tirées des *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 89. Les hypothèses ayant servi à calculer le solde nécessaire pour stabiliser le rapport dette-PIB se trouvent dans les *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 89, encadré et tableaux 4.1 à 4.4. Pour plus de renseignements sur les hypothèses utilisées dans le modèle, voir l'annexe C.

Le solde sous-jacent des administrations publiques est le solde corrigé des variations cycliques, hors facteurs ponctuels affectant les recettes et les dépenses, et versements d'intérêts. Dans la plupart des pays, les données sur la dette brute utilisées pour ces calculs se rapportent aux engagements (à court et long terme) des administrations publiques tels qu'ils sont définis dans le Système de comptabilité nationale. Cette définition diffère de celle que l'on trouve dans le Traité de Maastricht et qui sert à évaluer la situation financière dans l'UE.

Lectures complémentaires

OCDE (2010), *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 88, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2011), « Redresser les finances publiques », numéro spécial de *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, Éditions OCDE, Paris.

Schick, A. (2010), « Post-Crisis Fiscal Rules: Stabilising Public Finance while Responding to Economic Aftershocks », *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2010/2, Éditions OCDE, Paris.

Notes

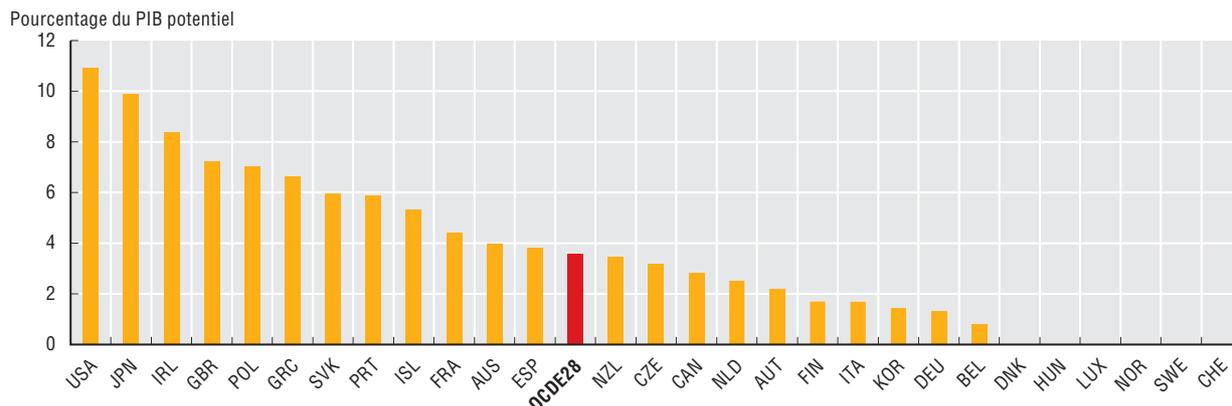
Voir StatLink pour des notes importantes par pays. Les moyennes de l'OCDE n'ont pas été pondérées.

Les données sur les règles d'assainissement pour le Chili, l'Estonie, Israël, le Mexique, la Slovaquie et la Turquie ne sont pas disponibles. Les données sur les dépenses liées au vieillissement n'ont pas été fournies pour le Chili, l'Estonie, et la Slovaquie.

15.1 : Pour les États-Unis et le Japon, l'effort d'assainissement nécessaire pour stabiliser la dette est tellement important en 2012 que l'objectif ne pourra être atteint d'ici 2026 selon le scénario de base, compte tenu du rythme d'assainissement envisagé. Le nombre d'années d'assainissement estimé pour ces pays de l'OCDE et d'autres est indiqué au tableau 4.3 des *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 89.

15.2 : Le Luxembourg, la Norvège, la Suède et la Suisse ne sont pas inclus dans le graphique car aucun assainissement n'est nécessaire dans ces pays pour atteindre l'un ou l'autre des objectifs mentionnés. En outre, la Corée et le Danemark n'ont pas procédé à aucun assainissement budgétaire pour parvenir à un rapport dette/PIB de 60 % d'ici 2026. Les pays dans lesquels aucun assainissement ne s'impose ont été inclus dans la moyenne de l'OCDE28.

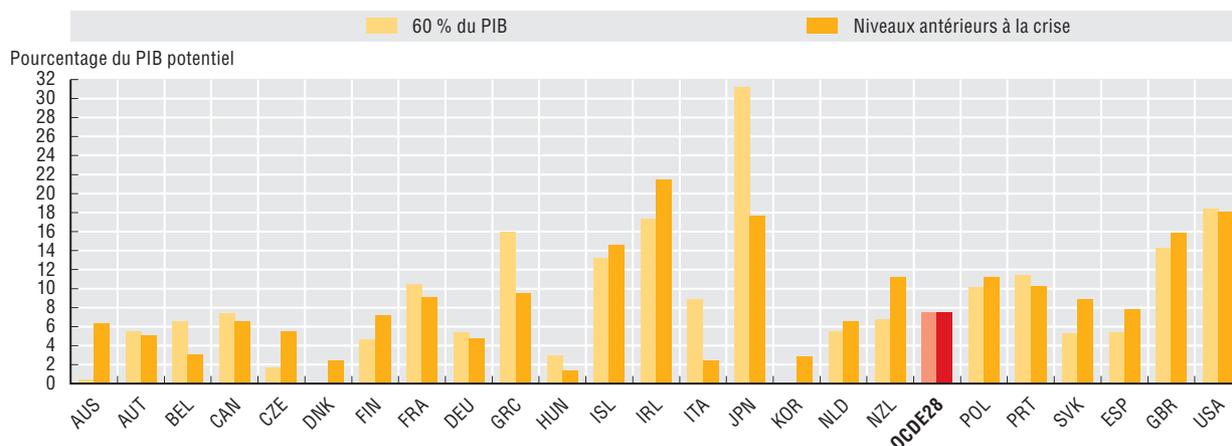
15.1 Évolution nécessaire du solde primaire sous-jacent entre 2010 et 2026 pour stabiliser la dette publique brute par rapport au PIB



Source : Calculs de l'OCDE ; Perspectives économiques de l'OCDE, n° 89, juin 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932573546>

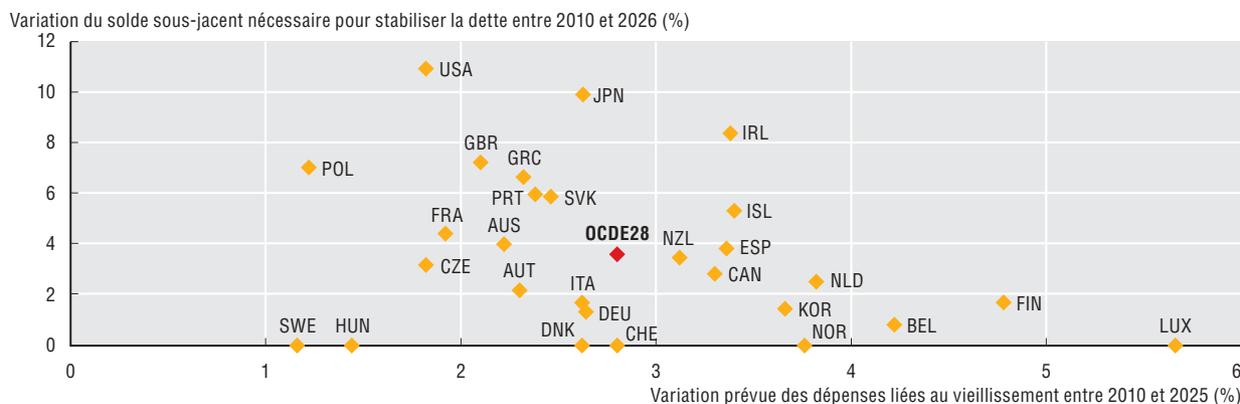
15.2 Efforts d'assainissement nécessaires pour ramener d'ici 2026 la dette à 60 % du PIB et aux niveaux antérieurs à la crise



Source : Calculs de l'OCDE ; Perspectives économiques de l'OCDE, n° 89, juin 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932573565>

15.3 Règles d'assainissement budgétaire et évolution prévue de la dépense liée au vieillissement en pourcentage du PIB potentiel



Source : Calculs de l'OCDE ; Perspectives économiques de l'OCDE, n° 89, juin 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932573584>



Extrait de :
Government at a Glance 2011

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Viabilité budgétaire », dans *Government at a Glance 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-21-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.